

CONDITIONS GENERALES DE VENTE de la SASU CONTROLE TECHNIQUE ARBOIS (particuliers)

Lexique

« **Client** » : Acheteur

« **Prestataire** » : SASU Contrôle Technique ARBOIS

« **Prestation** » : Service de contrôle technique automobile tel que défini par la réglementation en vigueur.

Préambule

Toute commande implique de plein droit acceptation par l'Acheteur (le Client) des présentes Conditions Générales de vente (CGV), sans aucune réserve, complétées le cas échéant par les conditions particulières du Prestataire, pour la fourniture de tous les services et produits suivants :

« Contrôle Technique Automobile »

De ce fait, le Client renonce à se prévaloir de tout autre document.

Ces CGV peuvent faire l'objet d'une modification ultérieure, la version applicable à la commande du Client est celle en vigueur au jour de la passation de la commande.

Dans le cas où des conditions particulières seraient négociées préalablement avec le Client, celles-ci prévaudront sur les présentes CGV.

Article liminaire – Mentions légales du Prestataire

SASU Contrôle Technique Arbois

35 grande rue 39330 Pagnoz

Lons-le-Saunier B 977 512 813

FR16977512813

ctarbois.souvet@gmail.com

03.84.66.08.18

Article 1 - Prix

Le Prestataire fournit des prestations de services au tarif en vigueur au jour de la passation de la prestation.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet de l'état (<https://prix.conso.gouv.fr/contrôle-technique>), sur notre site internet (<https://ctarbois.com/>) et affiché dans les locaux.

Ces tarifs s'entendent toutes taxes comprises (TTC) (hors taxes et part TVA) et en euros.

Article 2 – Modalités de paiement

Toute demande de règlement fera l'objet d'une facture.

Factures impayées et pénalités de retard :

Des pénalités de retard seront appliquées en cas de non-paiement des sommes à l'échéance mentionnée sur la facture.

Les intérêts de retard seront calculés de la manière suivante :

Taux de l'intérêt légal x montant TTC de la facture.

Ces pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, après l'envoi, au préalable, d'une mise en demeure au Client et restée infructueuse pendant plus de 8 (huit) jours.

Sur productions de justificatifs, le Prestataire pourra réclamer des frais complémentaires à la somme précédemment citée.

Pour tout impayé, le Prestataire se réserve le droit de refuser à l'Acheteur toute nouvelle commande.

Le Prestataire ne tolérera aucune compensation de créances et dettes réciproques.

Article 3 – Réservation en ligne

Tout client peut prendre un rendez-vous pour réserver la Prestation sur notre site internet.

Le client s'engage à fournir ses coordonnées exactes lors de la réservation en ligne.

Les annulations devront être faites par téléphone la veille du rendez-vous, au plus tard. Le Prestataire se réserve le droit de facturer aux tarifs en vigueur, tous rendez-vous pris et non honoré.

Article 4 – Obligation du Client

Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires sur le véhicule :

- Carte grise du véhicule
- Rapport de contrôle du précédent contrôle si contre visite.

Le Client doit présenter un véhicule en état de circuler conformément à la réglementation. Le véhicule doit être dans un état propre et accessible.

Le Client s'engage à respecter les rendez-vous pris et à payer les frais dus.

Article 5 - Prestation

La Prestation comprend la vérification de tous les points de contrôle en vigueur le jour de la prestation.

A l'issue de la Prestation :

- Si le véhicule est conforme, le Prestataire remet un certificat officiel.
- Si le véhicule est non conforme, le Prestataire délivre un procès-verbal précisant les défauts et la nécessité éventuelle d'une contre-visite. Le délai pour effectuer la contre-visite est indiqué sur le procès-verbal.

Article 6 – Obligation du Prestataire - Responsabilité

Le Prestataire s'engage à réaliser la Prestation conformément aux règles de l'art, aux normes applicables et à l'état de la réglementation en vigueur, et à garantir la confidentialité des données du Client.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de sa mission et dans la limite du périmètre contractuellement défini.

En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée :

- Aux seuls dommages directs, matériels et prévisibles résultant d'un manquement prouvé du Prestataire ;
- À un montant n'excédant pas le prix payé par le Client au titre de la prestation en cause.

Le contrôle technique ne remplace pas l'entretien ou la réparation du véhicule, qui restent à la charge du client.

Article 7 – Force majeure

A l'égard du Prestataire, la force majeure est considéré comme un cas de force majeure : « *ex : : Intempérie, épidémie, fermeture administrative, grève, pénurie de matières premières, etc,...* » etc., et plus généralement tout événement qualifié comme cas de force majeure par les tribunaux.

En cas de force majeure, la partie empêchée devra informer l'autre partie sans délai de son impossibilité d'exécuter ses obligations.

En conséquence, l'exécution des obligations contractuelles sera suspendue et ne pourra, en aucun cas, permettre le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Dès la fin de l'empêchement, les Parties reprendront le cours de l'exécution du contrat.

Si la reprise de l'exécution du contrat est impossible, le contrat sera résolu sans frais.

Le prix de la partie de la commande déjà exécutée avant la survenance du cas de force majeure sera toutefois dû.

Article 8 – Recours à la Médiation

En cas de litige non résolu avec le Prestataire et avant toute saisine du tribunal, le Client dispose de la faculté de saisir gratuitement un Médiateur de la consommation.

Au préalable, le Client aura l'obligation d'adresser au Prestataire une réclamation écrite.

A défaut d'accord entre le Prestataire et le Client, ce dernier disposera d'un délai maximal d'un an à compter de sa réclamation pour saisir le médiateur de la consommation.

Les coordonnées sont les suivantes :

MOBILIANS Bourgogne Franche-Comté

Maison des Entreprises - 75 Grande Rue Saint-Cosme - 71100 CHALON-SUR-SAÔNE

09 70 77 05 13 | bfc@mobilians.fr

Article 9 – Droit applicable – Litiges

Les commandes soumises aux présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Si un litige se présente dans le cadre d'une prestation (validité, interprétation, exécution, résiliation), il sera soumis aux juridictions de droit commun.

Article 10 – Protection des données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (RGPD) n° 2016/679 dit RGPD, le Client est informé qu'un traitement de données à caractère personnel peut avoir lieu dans le cadre de la relation commerciale.

Les données obtenues sont nécessaires pour l'exécution de la présente commande et collectées dans le respect des obligations issues de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du RGPD.

Ces données pourront être transmises aux autorités judiciaires, à l'administration fiscale, aux officiers ministériels dans le cadre de leurs missions.

Elles seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant une durée maximale de 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle conformément à l'article 2224 du Code civil.

Le Client est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données à caractère personnel traitées, qu'il peut demander leur effacement, leur limitation et leur portabilité dans les conditions prévues aux articles 17, 18 et 20 du RGPD. Il peut également exercer son droit à opposition dans les conditions prévues à l'article 21.

Toute réclamation peut être portée auprès de la CNIL – Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 Tél. : 01.53.73.22.22 – www.cnil.fr

Par ailleurs, le Client est informé qu'en cas de démarchage téléphonique, il dispose du droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « BLOCTEL ». Cette inscription peut se faire :

- Par **voie électronique** sur le site Internet bloctel.gouv.fr, ou,
- Par **voie postale** à l'adresse suivante : Service Opposetel - Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes